



## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TUBLI SEAL BASE & TUBLI SEAL BASE EXPRESS

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit TUBLI SEAL BASE & TUBLI SEAL BASE EXPRESS

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Domaines d'application Produit à usage dentaire.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Kerr Italia S.r.l.  
Via Passanti, 332  
84018 Scafati (SA) - Italy  
Tél: +39-081-850-8311  
E-mail: safety@kerrhawe.com

Personne à contacter E-mail: safety@kerrhawe.com (Mobile Phone number 08.00 – 23.00: +39-340.1721884)

Fabricant ORMCO B.V./SybronEndo  
Basicweg, 20  
NL 3821 BR AMERSFOORT (NETHERLAND)  
Tél: 00-800-3032-3032  
www.sybronendo.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence 112 / – Centre anti-poisons: + 33 (0)1 40 05 48 48 WEB:<http://www.centres-antipoison.net>  
CHEMTREC® Emergency Call Center. Emergency Telephone Number (for USA only)  
001-800-424-9300  
International and Maritime Telephone Number +1 (703) 527-3887

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification aux directives 67/548/CE, 99/45/CE & 2001/58/CE (DSD/DPD) N, R-51/53

Classification aux directives 1272/2008 (CLP) GHS09  
Aquatic Chronic 2: H411

Communication Ce produit est un dispositif médical exempt, règlement (ce) no 1272/2008 du parlement européen et du conseil, article 1d:  
les dispositifs médicaux, tels que définis dans les directives 90/385/CEE et 93/42/CEE, qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et dans la directive 98/79/CE.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

CLP

Pictogramme de danger



<b>Mention de danger</b>	Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseil de prudence</b>	P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Contient</b>	oxyde de zinc
<b>2.3. Autres dangers</b>	
<b>Répond aux critères de vPvB</b>	Non.
<b>Répond aux critères de PBT</b>	Non.
<b>Autres dangers qui ne conduisent pas à la classification</b>	Aucun.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Ingrédient

Composant	N°. CE	N°. CAS	Concentration	Symbole	Risques
oxyde de zinc	215-222-5	1314-13-2	5 %	N	R-50/53

#### CLP

Composant	N°. REACH	Concentration	Symbole	Classification	N°. CAS
oxyde de zinc	01-211946388 1-32	5 %	GHS09, , attention	Aquatic Acute 1: H400, Aquatic Chronic 1: H410	1314-13-2

Voir section 16 pour des explications relatives aux phrases.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Généralités** Premiers soins, repos, chaleur et air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Traitements spécifiques** Pas de recommandations spécifiques de premiers soins notées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Inhalation** Air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**Ingestion** Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**Contact avec la peau** Laver la peau avec de l'eau et du savon.

**Contact avec les yeux** Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Consulter un médecin si un trouble subsiste.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction** poudre, mousse ou CO<sub>2</sub>.

**Procédures de lutte contre l'incendie** Les conteneurs proches du feu doivent être enlevés ou refroidis avec de l'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques** Non-inflammable.

**Produits de combustion dangereux** Un feu ou une haute température crée: Gaz azotés (NO<sub>x</sub>). Fumées/vapeurs/gaz irritants.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Mesures de protection en cas d'incendie** Les pompiers exposés aux gaz de combustion/produits de décomposition doivent utiliser un appareil respiratoire de protection.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Protection du personnel** Utiliser l'équipement de protection nécessaire - voir la rubrique 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Protection de l'environnement** Interdictions : écoulement ou déversement dans un égout, un cours d'eau ou dans le sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage** Recueillir pour récupération ou absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou similaire.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour le traitement des déchets.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Précautions d'usage** Pas de précaution d'utilisation indiquée.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Précautions de stockage** Entreposer à température modérée dans endroit sec et bien aéré. Conserver dans le récipient initial. Garder les conteneurs hermétiquement fermés.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s)** Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

**Commentaires sur les ingrédients** VLEP = Les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle.

**Equipements de protection****Ventilation**

Pas d'instruction particulière de ventilation.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Appareils respiratoires**

Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation.

**Gants de protection**

Utiliser des gants de protection en: Chlorure de polyvinyle (PVC). Les données concernant la durée de protection et l'épaisseur des gants sont indiquées à titre indicatif. Contacter le fournisseur de gants pour obtenir des valeurs exactes. Standard

	EN 374.
<b>Protection des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité approuvées. Standard EN 166.
<b>Autres protections</b>	Porter des vêtements appropriés pour éviter un contact avec la peau.
<b>Mesures d'hygiène du travail</b>	Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.
<b>DNEL</b>	Aucune data.
<b>PNEC</b>	Aucune data.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Pâte.	
<b>Couleur</b>	Blanc.	
<b>Odeur/goût</b>	Inodore ou pas d'odeur particulière.	
<b>Description de la solubilité</b>	Insoluble dans l'eau.	
<b>Densité (g/cm<sup>3</sup>)</b>	>1	<b>Température (°C)</b>

### 9.2. Autres informations

<b>Informations sur la sécurité</b>	Aucune connue.
-------------------------------------	----------------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable si les conditions de stockage prescrites sont respectées. (voir la rubrique 7). Éviter : L'humidité.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Dangers de polymérisation</b>	Ne peut polymériser.
----------------------------------	----------------------

### 10.4. Conditions à éviter

Eau, humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

<b>Matières à éviter</b>	Acides forts.
--------------------------	---------------

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition nocif n'est émis en cas d'utilisation conformément aux recommandations.
--	--

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Sensibilisation</b>	Aucune réaction allergique n'est connue.
<b>Mutagenèse</b>	Aucuns effets génétiques ou mutagéniques.
<b>Cancérogenèse</b>	Cette substance n'a pas de propriétés cancérigènes démontrées.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucun effet nocif connu sur les fonctions de reproduction, la fertilité ou le fœtus.
<b>Inhalation</b>	Irritation des voies respiratoires supérieures.
<b>Ingestion</b>	Ingréé en grandes quantités, ce produit peut causer une certaine gêne.
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Un contact direct peut entraîner une irritation. L'exposition prolongée ou répétée à ce produit chimique peut causer irritation.

<b>COMPOSANT:</b>	<b>oxyde de zinc</b>
Dose toxique - DL 50:	>5000 mg/kg (oral rat)
Dose toxique - DL 50:	7950 mg/kg (oral-souris)
Dose toxique - DL 50 (dermal):	>2000 mg/kg (peau lap)
Conc. toxique - CL 50:	0,57 mg/l/4 h (inh rat)

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Informations sur l'écologie** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Inconnu.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Inconnu.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PTB/vPvB** Composant(s) non identifié(s) en tant que substance(s) PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas d'informations.

<b>COMPOSANT:</b>	<b>oxyde de zinc</b>
CL50, 96 H, Poisson, mg/l:	1,1 (Onchorhynchus mykiss)
CE50, 48 H, Daphnies, mg/l:	24,6 (Daphnia magna)
CE50, 72 H, Algues, mg/l:	1,8 (Chlorella vulgaris)
Potentiel de bioaccumulation	BCF:92
Coefficient de partage (log Pow)	<0

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Généralités/nettoyage** Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux.

**Méthodes d'élimination** Agir en accord avec les consignes des autorités locales.

**Classe déchets** 18 01 06\* Produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses.  
Le code donné est uniquement à titre indicatif ; le code dépend de la façon dont sont formés les déchets. L'utilisateur doit considérer le code le plus adapté.

**Emballage contaminé** Suivre les instructions de destruction d'emballage utilisé.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Etiquettes de transport



### TRANSPORT ROUTIER (ADR)

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU	3077
N° ONU IMDG	3077
N° ONU Air	3077

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

<b>Désignation officielle de transport (nat.)</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)
<b>Désignation officielle de transport (int.)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (zinc oxide)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

<b>N° classe ADR</b>	9
<b>ADR Hazard labels</b>	9
<b>Code de classification</b>	M7
<b>No de danger ADR</b>	90

**TRANSPORT FERROVIAIRE (RID)**

<b>N°. classe RID</b>	9
<b>RID Hazard labels</b>	9

**TRANSPORT MARITIME (IMDG)**

<b>Classe IMDG</b>	9
<b>N°. EmS</b>	F-A,S-F
<b>Polluant marin</b>	Oui.

**TRANSPORT FLUVIAL (ADN/ADNR)****TRANSPORT AÉRIEN (IATA-DGR / ICAO-TI)**

<b>N° classe IATA/OACI</b>	9
<b>IATA/ICAO Hazard label</b>	Miscellaneous

**14.4. Groupe d'emballage**

<b>Groupe d'emballage ADR</b>	III
<b>Groupe d'emballage RID</b>	III
<b>Groupe d'emballage IMDG</b>	III
<b>Groupe d'emballage IATA/OACI</b>	III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

<b>Notes pour le transport fluvial</b>	Non applicable.
--	-----------------

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune précaution particulière.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucun code IBC pour transport de masse extraterritorial (MARPOL).

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Directives européennes</b>	Médical dispositif, le Règlement 1272/2008/CE, article 1, paragraphe 5d, Règlement no (CE) 453/2010, (CE) 1907/2006 (REACH, CLP), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.
-------------------------------	--

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

<b>Évaluation de la sécurité chimique</b>	Aucun rapport de sécurité chimique (RSC) n'a été effectué pour ce produit.
---	--

**SECTION 16: Autres informations**

<b>Explications relatives aux phrases R, section 3</b>	R-50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Explications relatives aux phrases, section 3</b>	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les révisions par rapport à la FDS précédente sont signalées par le signe \*

**DSD/DPD****Marquage**

N,

**Phrases de Risques**

R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Commentaires de mise à jour**

Révision 30.09.2014, n° 1 : remplace la fiche de données de sécurité de 15.04.2013. Préparé au format CLP. Aucun changement de composition ou de classification.

**Publié par**

Essenticon AS, Leif Weldingsvei 18, N-3208 Sandefjord, Norvège. E-mail: post@essenticon.no. Tlf.: +47 33 42 34 50 - Fax: +47 33 42 34 59 www.essenticon.com

**Date d'émission**

15.04.2013

**Date de révision**

30.09.2014

**N°. Révision**

1

**N°. Révision/rempl. la FDS du**

15.04.2013

**Etat de la fiche de sécurité**

CLP 03 ATP

**Signature**

R. E. Lunde

**Domaines de validité****AVERTISSEMENT : PRODUIT POUR USAGE PROFESSIONNEL**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les données actuellement disponibles et sur toutes nos connaissances concernant une manipulation correcte du produit dans des conditions normales. Toute utilisation de ce produit en dehors des indications figurant sur cette fiche ou l'utilisation de ce produit selon toute autre méthode/procédure s'effectuera exclusivement sous la responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne constitue aucune garantie. explicite ou implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un emploi particulier.



## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### TUBLI SEAL ACCELERATOR & TUBLI SEAL ACCELERATOR EXPRESS

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** TUBLI SEAL ACCELERATOR & TUBLI SEAL ACCELERATOR EXPRESS

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Domaines d'application** Produit à usage dentaire.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Kerr Italia S.r.l.  
Via Passanti, 332  
84018 Scafati (SA) - Italy  
Tél: +39-081-850-8311  
E-mail: safety@kerrhawe.com

**Personne à contacter** E-mail: safety@kerrhawe.com (Mobile Phone number 08.00 – 23.00:  
+39-340.1721884)

**Fabricant** ORMCO B.V./SybronEndo  
Basicweg, 20  
NL 3821 BR AMERSFOORT (NETHERLAND)  
Tél: 00-800-3032-3032  
www.sybronendo.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**N° d'appel d'urgence** 112 / – Centre anit-poisons: + 33 (0)1 40 05 48 48  
WEB: <http://www.centres-antipoison.net> CHEMTREC® Emergency Call Center.  
Emergency Telephone Number (for USA only) 001-800-424-9300  
International and Maritime Telephone Number +1 (703) 527-3887

#### SECTION 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification aux directives 67/548/CE, 99/45/CE & 2001/58/CE (DSD/DPD)** -

**Classification aux directives 1272/2008 (CLP)**

**Communication** Ce produit est un dispositif médical exempt, règlement (ce) no 1272/2008 du parlement européen et du conseil, article 1d: les dispositifs médicaux, tels que définis dans les directives 90/385/CEE et 93/42/CEE, qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et dans la directive 98/79/CE.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

**CLP**

##### 2.3. Autres dangers

**Répond aux critères de vPvB** Non.

**Répond aux critères de PBT** Non.



Autres dangers qui ne conduisent pas à la classification      Aucun.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Ingrédient

CLP

Voir section 16 pour des explications relatives aux phrases.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Généralités**      Premiers soins, repos, chaleur et air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Traitements spécifiques**      Pas de recommandations spécifiques de premiers soins notées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Inhalation**      Assurer repos, chaleur et air frais. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**Ingestion**      Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**Contact avec la peau**      Laver la peau avec de l'eau et du savon.

**Contact avec les yeux**      Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'œil. Consulter un médecin si un trouble subsiste.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction**      poudre, mousse ou CO2.

**Procédures de lutte contre l'incendie**      Utiliser des respirateurs fournisseur d'air si la substance est impliquée dans un feu. Les conteneurs proches du feu doivent être enlevés ou refroidis avec de l'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques**      Non-inflammable. L'échauffement peut causer une polymérisation rapide, ce qui peut générer une chaleur importante.

**Produits de combustion dangereux**      Aucun composé de combustion nocif remarqué.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection en cas d'incendie**      Les pompiers exposés aux gaz de combustion/produits de décomposition doivent utiliser un appareil respiratoire de protection.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Protection du personnel**      Utiliser l'équipement de protection nécessaire - voir la rubrique 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Protection de l'environnement**      Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage**      Recueillir pour récupération ou absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou similaire.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour le traitement des déchets.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'usage** Pas de précaution d'utilisation indiquée.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Entreposer à température modérée dans endroit sec et bien aéré. Conserver dans le récipient initial. Garder les conteneurs hermétiquement fermés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)** Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Commentaires sur les ingrédients** Pas de limite d'exposition reconnues pour cet(s) ingrédient(s).

### Equipements de protection



**Ventilation** Pas d'instruction particulière de ventilation.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Appareils respiratoires** Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation.

**Gants de protection** Utiliser des gants de protection en: Néoprène. Les données concernant la durée de protection et l'épaisseur des gants sont indiquées à titre indicatif. Contacter le fournisseur de gants pour obtenir des valeurs exactes. Standard EN 374.

**Protection des yeux** Dans des conditions d'utilisation normale, aucune protection oculaire n'est nécessaire.

**Autres protections** Porter des vêtements appropriés pour éviter un contact avec la peau.

**Mesures d'hygiène du travail** Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

**DNEL** Aucune data.

**PNEC** Aucune data.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Pâte.

**Couleur** Ambre.

**Odeur/goût** Eugenol.

**Description de la solubilité** Insoluble dans l'eau.

**Densité (g/cm<sup>3</sup>)** >1 **Température (°C)**

### 9.2. Autres informations

**Informations sur la sécurité** Aucune connue.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable si les conditions de stockage prescrites sont respectées. (voir la rubrique 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Dangers de polymérisation** Ne peut polymériser.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières à éviter** Aucune information.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Aucun produit de décomposition nocif n'est émis en cas d'utilisation conformément aux recommandations.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Sensibilisation** Aucune réaction allergique n'est connue.

**Mutagenèse** Aucuns effets génétiques ou mutagéniques.

**Cancérogenèse** Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

**Toxicité pour la reproduction** Aucun effet nocif connu sur les fonctions de reproduction, la fertilité ou le fœtus.

**Inhalation** L'exposition prolongée ou répétée à ce produit chimique peut causer : Somnolence.

**Ingestion** Ingeré en grandes quantités, ce produit peut causer une certaine gêne.

**Contact avec la peau** Un contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation.

**Contact avec les yeux** Un contact direct peut entraîner une irritation. L'exposition prolongée ou répétée à ce produit chimique peut causer irritation.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Informations sur l'écologie** Du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Inconnu.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Inconnu.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PTB/vPvB** Composant(s) non identifié(s) en tant que substance(s) PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas d'informations.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Généralités/nettoyage** Ce produit ne constitue pas de déchet dangereux.

**Méthodes d'élimination** Agir en accord avec les consignes des autorités locales.

**Classe déchets** 18 01 07 Produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06.  
Le code donné est uniquement à titre indicatif ; le code dépend de la façon dont sont

formés les déchets. L'utilisateur doit considérer le code le plus adapté.  
 Emballage contaminé Suivre les instructions de destruction d'emballage utilisé.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**Généralités** Ce produit n'est pas couvert par les normes internationales en matière de transport de produits dangereux (ADR/RID, IMDG, AITA, OACI).

**TRANSPORT ROUTIER (ADR)**

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**TRANSPORT FERROVIAIRE (RID)**

**TRANSPORT MARITIME (IMDG)**

**TRANSPORT FLUVIAL (ADN/ADNR)**

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Notes pour le transport fluvial Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucun code IBC pour transport de masse extraterritorial (MARPOL).

## SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Directives européennes** Médical dispositif, le Règlement 1272/2008/CE, article 1, paragraphe 5d, Règlement no (CE) 453/2010, (CE) 1907/2006 (REACH, CLP), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Aucun rapport de sécurité chimique (RSC) n'a été effectué pour ce produit.

## SECTION 16: Autres informations

Les révisions par rapport à la FDS précédente sont signalées par le signe \*

DSD/DPD

**Commentaires de mise à jour** Révision 30.09.2014, n° 1 : remplace la fiche de données de sécurité de 15.04.2013. Préparé au format CLP. Aucun changement de composition ou de classification.

**Publié par** Essenticon AS, Leif Weldingsvei 18, N-3208 Sandefjord, Norvège. E-mail: post@essenticon.no. Tlf.: +47 33 42 34 50 - Fax: +47 33 42 34 59  
www.essenticon.com

**Date d'émission** 15.04.2013

**Date de révision** 30.09.2014

**N° Révision** 1

**N° Révision/rempl. la FDS du** 15.04.2013

**Etat de la fiche de sécurité** CLP 03 ATP

**Signature** R. E. Lunde

**Domaines de validité** AVERTISSEMENT : PRODUIT POUR USAGE PROFESSIONNEL  
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les données actuellement disponibles et sur toutes nos connaissances concernant une manipulation correcte du

produit dans des conditions normales. Toute utilisation de ce produit en dehors des indications figurant sur cette fiche ou l'utilisation de ce produit selon toute autre méthode/procédure s'effectuera exclusivement sous la responsabilité de l'utilisateur. Ce document ne constitue aucune garantie. explicite ou implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un emploi particulier.